

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 31 JANVIER 2019

Etaient Présents 45 titulaires, 6 suppléants, 18 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOULOU, David CORBIN, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	Jean-Claude COUSTET	à	Jacques MARQUEZE
	Jean GASTOU	à	Patrick MAUNAS
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LCARAMPE
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Maylis DEL PIANTA
	Pierre SERENA	à	Maïté POTIN
	Bernard UTHURRY	à	Anne BARBET
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Aurélië GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Pierre ARTIGUET	à	David MIRANDE
	Dominique LAGRAVE	à	Evelyne BALLIHAUT
	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Jacques CAZAURANG
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Thérèse LASMARRIGUE	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre Felix CAUHAPÉ
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), Jean-Michel IDOÏPE, Jean LABORDE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Didier CASTERES,

## ADHÉSION À L'ASSOCIATION CIRENA - CITOYENS EN RÉSEAU POUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES NOUVELLE-AQUITAINE

Mme VOELTZEL indique que la participation des citoyens dans les projets d'énergies renouvelables (ENR) est une volonté de la Communauté de Communes du Haut Béarn qui est inscrite dans son programme d'actions TEPOS (Territoire à Énergie POSitive).

Depuis 2014, le réseau CIRENA – Citoyens en Réseau Énergies Renouvelables en Nouvelle-Aquitaine, était porté par la coopérative régionale Enercoop Aquitaine. Le réseau s'étant aujourd'hui structuré, il devient une association à part entière.

L'objectif de l'association est de :

- Promouvoir les projets « citoyens » en diffusant la démarche et en sensibilisant aux enjeux ;
- Faire reconnaître les projets « citoyens » auprès d'autres acteurs tels que les opérateurs privés œuvrant dans le domaine des ENR, les élus et acteurs des territoires ;
- Aider les porteurs de projets à concrétiser leurs projets par un appui méthodologique, une veille réglementaire, l'animation d'une vie de réseau ;
- Inciter le développement de politiques publiques en faveur des projets « citoyens » ;
- Valoriser, diffuser et mutualiser les expériences et outils des projets citoyens régionaux.

L'adhésion à l'association CIRENA permettrait de bénéficier des services du réseau, à savoir :

- Des tarifs réduits sur les journées de formation,
- Un accompagnement personnalisé et la mise à disposition d'outils méthodologiques,
- La mise en relation avec des autres acteurs du réseau,
- La participation à des journées d'échanges,
- Une intervention de sensibilisation « grand public » sur les énergies citoyennes,
- Une adhésion à l'association Energie partagée.

Le principe de double adhésion (CIRENA et Energie partagée), permet également de pouvoir bénéficier d'outils mis à disposition par l'association Energie Partagée. Cette adhésion automatique, donne accès à des formations, un espace réservé aux adhérents regroupant des supports techniques et de communication ainsi que des groupes de travail.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la double adhésion aux associations CIRENA et Energie Partagée et le règlement de la cotisation la cotisation prévisionnelle annuelle qui s'élève à 650 € environ pour 2019,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires à l'adhésion,
- **ADOpte** les valeurs de la charte d'Energie Partagée et suivre les principes de fonctionnement des projets citoyens,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 31 janvier 2019

Suivent les signatures

Le Président

*Signé*  
Daniel LACRAMPE

Affiché le 02.02.19

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/02/2019